

REGISTRE NAVAL BELGE, POSTHOFLEI 5, 2600 BERCHEM
SHIP.REG@MOBILIT.FGOV.BE - TEL.: 03/229.00.48

REGISTRE DES BATEAUX DE NAVIGATION INTERIEURE

RADIATION DE L' IMMATRICULATION D' UN BATEAU
DOCUMENTS A PRODUIRE

1. Déclaration/demande de radiation de l'immatriculation (form. 99) (x2)
2. Certificat de jaugeage original (avec cachet du registre naval belge)
remarque: si le certificat de jaugeage le plus récent n'a pas encore inscrit ou si les caractéristiques du bateau (nom & éléments techniques) ont été changées dans le certificat de jaugeage; l' original et une photocopie du nouveau certificat de jaugeage changé doivent être produits
- 3 Le cas échéant: en cas d' existence d'inscription(s) hypothécaire(s) qui doivent être radiée(s):
acte ssp de mainlevée original (enregistré) accompagné d'une copie du même acte; de l'acte de constitution d'hypothèque portant le cachet du registre naval belge; et des documents justificatifs des pouvoirs des personnes qui signent pour la banque ou pour une autre personne morale/créancière (avec légalisation éventuelle des signatures)
ou
expédition de l'acte notarié de mainlevée, accompagné des mêmes documents justificatifs repris ci-dessus (remarque: un certificat unilatéral notarié ne satisfait pas au prescrit de la loi maritime et sera refusé)
- 4 Au cas où la radiation de l'immatriculation est demandée par suite d'une vente à l' étranger:
acte de vente (2ex de l'acte sous seing privé, enregistré; ou une expédition et une copie certifiée conforme de l'acte notarié) & statuts de l'acquéreur/personne morale ou photocopie de la carte d' identité de l' acquéreur/personne physique
- 5 Au cas où la radiation de l'immatriculation doit être effectuée par suite de déchirage: une copie de l'acte de déchirage
- 6 Demande d' un certificat hypothécaire négatif & d' un certificat de radiation de l' immatriculation (F ou NL ou NL/E ou D)
- 7 Une traduction légale de tout document établi dans une langue autre que le français, le néerlandais ou l'allemand